



Comptes 2023

Avril 2024

Message sur les comptes 2023

1. Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers Concitoyens,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune pour l'année 2023.

Il s'agit de la deuxième année comptable où les comptes sont présentés selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	17'057'887.18	17'413'680.00	19'982'030.14
Revenus financiers	+ CHF	22'224'515.49	20'230'149.00	23'264'622.06
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5'166'628.31	2'816'469.00	3'282'591.92
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'166'628.31	2'816'469.00	3'282'591.92
Amortissements planifiés	- CHF	3'005'749.21	2'768'000.00	2'814'215.02
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	650'229.03	346'000.00	398'593.88
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	32'944.62	50'000.00	308'676.95
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvement sur capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	247'531.00	-
Excédent de revenus	= CHF	1'543'594.69	-	378'459.97
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'142'301.01	5'773'000.00	3'015'565.17
Recettes	- CHF	2'288'250.80	50'000.00	670'950.15
Investissements nets	= CHF	5'854'050.21	5'723'000.00	2'344'615.02
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'166'628.31	2'816'469.00	3'282'591.92
Investissements nets	- CHF	5'854'050.21	5'723'000.00	2'344'615.02
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	687'421.90	2'906'531.00	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	937'976.90

2. Considérations générales

Les comptes de résultats et investissements laissent apparaître une marge d'autofinancement de CHF 3'282'591.92 et des investissements nets de CHF 2'344'615.02. Ces comptes se caractérisent par un excédent de financement de CHF 937'976.90.

Après comptabilisation des amortissements pour CHF 2'814'215.02, des attributions aux fonds et financements spéciaux pour CHF 398'593.88 et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour CHF 308'676.95, le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 378'459.97.

Ces comptes 2023 sont soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal du 18 avril 2024 et contrôlés par la fiduciaire NOFIVAL SA à Martigny.

3. Comptes de résultats

Comptes de résultats selon les tâches		Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1'795'274.43	344'068.24	1'782'100.00	354'000.00	1'921'554.98	378'551.98
1	Ordre et sécurité publics, défense	980'750.18	256'648.87	880'000.00	228'000.00	889'650.20	283'989.43
2	Formation	3'367'067.74	533'424.43	3'490'680.00	370'500.00	4'478'626.53	715'655.90
3	Culture, sports et loisirs, église	2'019'658.40	102'368.05	2'044'000.00	86'000.00	2'155'129.94	198'421.07
4	Santé	525'478.08	-	469'000.00	-	605'052.75	-
5	Prévoyance sociale	2'859'497.66	1'241'011.40	3'021'900.00	1'366'000.00	3'389'538.69	1'606'401.95
6	Trafic et télécommunications	2'895'631.71	876'704.15	3'267'000.00	980'000.00	3'257'765.80	938'260.77
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'772'738.92	3'064'752.92	3'140'000.00	2'651'000.00	3'553'806.33	2'717'375.35
8	Économie publique	2'180'012.87	1'991'569.11	2'055'000.00	1'802'000.00	2'515'224.04	2'388'142.98
9	Finances et impôts	317'755.43	13'846'912.94	378'000.00	12'442'649.00	428'489.78	14'346'499.58
Total des charges et des revenus		20'713'865.42	22'257'460.11	20'527'680.00	20'280'149.00	23'194'839.04	23'573'299.01
Excédent de charges			-		247'531.00		-
Excédent de revenus		1'543'594.69		-		378'459.97	

Le total des charges de fonctionnement est en augmentation de 11.98 % par rapport aux comptes 2022. Il est passé de CHF 20'713'865.42 en 2022 à CHF 23'194'839.04 en 2023.

Quant au total des revenus de fonctionnement, il est en augmentation de 5.91 %, passant de CHF 22'257'460.11 à CHF 23'573'299.01.

Nous vous commentons ci-après les principales différences dans les comptes 2023 par rapport aux comptes 2022 :

- **Administration générale** : augmentation du poste de CHF 91'796.- qui s'explique par l'indexation des salaires au renchérissement de 1.5 % (comme pour le Canton), l'adaptation des parts d'expérience des collaborateurs, l'augmentation de 0.2 EPT, ainsi qu'une première partie des coûts découlant de la convergence des modules informatiques, la création du nouveau site internet de la Commune et l'acquisition du logiciel eSéances pour les membres de l'exécutif.
- **Ordre et sécurité publique, défense** : diminution du poste de CHF 118'440.- qui s'explique par la réduction des charges découlant de la sortie de la Police intercommunale des 2 Rives au 30.06.2022 et de la mise en place de notre police municipale. Les agents de police ayant été engagés courant 2022, il en résulte une augmentation des charges de personnel sur l'année 2023.
- **Service officiel de la curatelle (SOC)** : une importante augmentation des cas est à relever, qui ne se traduit toutefois pas dans les comptes de 2023, les acomptes demandés par le Service intercommunal n'ayant pas été suffisants et le bouclage des comptes du Service nous ayant été transmis après le bouclage de nos comptes. Cette augmentation sera répercutée dans les comptes de l'année 2024.
- **Formation** : augmentation du poste de CHF 929'327.-, dont CHF 594'258.- pour le degré primaire et CHF 284'270.- pour le degré secondaire.

Pour le degré primaire, la différence s'explique par une augmentation importante des charges d'amortissement, eau, énergie et combustible pour les bâtiments ainsi que par l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquent de la contribution communale par élève, dont le montant a aussi augmenté, ainsi que des frais pour les activités sportives et culturelles. De plus, notre participation à l'Ecole des 2 Rives, récemment mise en place, avait été sous-évaluée.

Quant au degré secondaire, l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant le CO a été plus importante que prévue (24 élèves supplémentaires non pris en considération). De plus, un montant de près de CHF 90'000.- concernant l'année 2022 a été facturé en 2023 avec l'acompte pour l'année 2023.



- **Culture, sport, loisirs et église** : augmentation du poste de CHF 39'418.- qui s'explique par les charges découlant de l'offre culturelle riddanne qui apparaissent pour la première fois dans les comptes pour une année entière. Pour rappel, la création du dicastère Culture avait été décidée en 2022 de même que l'engagement d'un administrateur culturel.
- **Santé** : augmentation du poste de CHF 79'574.- qui s'explique par le nombre croissant de placements dans les homes et des personnes nécessitant des prestations du CMS ou d'une aide sociale.
- **Prévoyance sociale** : augmentation du poste de CHF 164'650.- due aux charges liées pour le financement des institutions sociales et au nombre croissant de personnes nécessitant des prestations complémentaires. À noter que les charges découlant du fonctionnement du secteur de la petite enfance ont diminué entre 2022 et 2023.
- **Trafic et télécommunications** : augmentation du poste de CHF 300'577.- découlant principalement des frais de déneigement, d'entretien des routes et d'éclairage public ainsi que de l'indexation des salaires au renchérissement et aux parts d'expérience.
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** : augmentation de CHF 128'445.- due entre autres à l'augmentation des frais d'entretien des torrents, de la vidange du dépotoir des Crettaux, plus conséquent en 2023 qu'habituellement, des berges du Rhône, de la STEP et du réseau des eaux usées. Nous constatons qu'une partie de ces postes sont sous-évalués considérant les nouvelles directives et dispositions légales ; une adaptation sera prévue pour les prochains exercices. De surcroît, une partie des subventions cantonales sont encore en attente et seront comptabilisées en 2024. Une diminution des encaissements des taxes de consommation d'eau est à relever et due à la facturation complémentaire effectuée en mars 2024, soit après le bouclage des comptes 2023, ne nous ayant ainsi pas permis de passer une écriture transitoire. Les amortissements de l'urbanisme et de l'aménagement local ont sensiblement augmenté en raison des nouveaux taux imposés par MCH2.

Au niveau du réseau des eaux usées, le montant pour l'entretien du réseau doit également être revu à la hausse. Le réseau est vieillissant et plusieurs interventions ont dû être réalisées pour la remise en état de certains tronçons, notamment à la rue de l'Eglise.

- **Economie publique - Agriculture** : augmentation des comptes du traitement phytosanitaire et des produits de sulfatage, due en grande partie à la lutte contre la flavescence dorée.

Au niveau du tourisme et comme dans tous les autres domaines, augmentation du poste salarial de CHF 61'361.- due entre autres au remplacement d'un poste de stagiaire par un poste fixe ainsi qu'à l'indexation des salaires au renchérissement et aux parts d'expérience. À relever que le fonctionnement de la Maison de la Forêt est bénéficiaire. Les charges du compte tourisme, après déduction des recettes, n'ont pas augmenté entre les deux années comparées. Le poste Economie publique diminue néanmoins de CHF 61'362.- entre 2022 et 2023.

- **Finances et impôts** : augmentation du poste de CHF 388'853.-. Nous avons été prudents lors de l'établissement du budget. Les recettes d'impôts ont finalement été supérieures aux attentes, plus particulièrement au niveau des encaissements de l'impôt sur le revenu (+ CHF 187'000.-), de l'impôt sur la fortune (+ CHF 89'000.-) et de l'impôt à la source (+ CHF 144'000.-). À noter en revanche une diminution des impôts sur les gains immobiliers (- CHF 312'000.-) et sur les droits de mutation et de timbre (- CHF 116'000.-), que nous avons anticipée dans l'établissement des budgets.

4. Comptes d'investissements

Comptes d'investissements selon les tâches		Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	91'952.95	-	36'000.00	-	33'781.35	-
2	Formation	87'536.00	-	2'030'000.00	-	1'939'257.00	98'220.45
3	Culture, sports et loisirs, église	2'414'836.17	-	200'000.00	-	89'403.45	134'726.30
4	Santé	3'568.00	-	-	-	4'221.25	-
5	Prévoyance sociale	200'941.05	-	-	-	13'877.64	-
6	Trafic et télécommunications	1'776'012.90	248'805.30	1'950'000.00	-	1'370'172.78	772'296.70
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'553'644.24	2'039'445.50	1'307'000.00	50'000.00	-732'215.30	-610'293.30
8	Économie publique	13'809.70	-	250'000.00	-	297'067.00	276'000.00
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		8'142'301.01	2'288'250.80	5'773'000.000	50'000.00	3'015'565.17	670'950.15
Excédent de dépenses			5'854'050.21		5'723'000.00		2'344'615.02
Excédent de recettes		-		-		-	

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour CHF 2'344'615.02. Des investissements qui sont inférieurs de CHF 3'378'385 par rapport au montant prévu au budget 2023.

L'investissement le plus important est lié à l'agrandissement de l'école primaire. Un montant net de CHF 1'848'857 a été comptabilisé pour le rehaussement du bâtiment d'un étage, le solde sera comptabilisé dans les comptes 2024.

Un autre investissement important d'un montant de CHF 730'486 concerne les équipements routiers du village (rues des Artisans, des Claives et du Mont).

Certains investissements non budgétisés ont été effectués :

- Travaux complémentaires dans le cadre de la rénovation de la salle de l'Abeille pour CHF 89'403. Ce montant est contrebalancé par les subventions reçues et comptabilisées sur l'année 2023 pour un montant de CHF 122'997. Le compte des travaux d'investissement de la salle de l'Abeille est ainsi bouclé avec cette année 2023 et le budget initial (8.7 mio) a été dépassé de 0.29 % (CHF 25'099.05).
- Equipements routiers à La Tzoumaz pour CHF 204'354.-, contrebalancé à hauteur de CHF 173'751.70 par la subvention versée par le Canton du Valais (déclassement)
- Déchetterie de Ravanay pour CHF 13'805.-
- PGEE pour CHF 56'339.-
- PAD des Longues Raies pour CHF 76'362.-. Il s'agit là de deux factures payées en 2020 et reportées depuis par transitoire. Cette pratique n'est plus admise.

Des investissements budgétisés ont été moins importants que prévus :

- Frais de construction des routes cantonales (- CHF 420'000.-)
- Modération du trafic (- CHF 27'000.-)
- Espace de la gare (- CHF 82'000.-), travaux effectués en 2024
- Local des travaux publics à La Tzoumaz (- CHF 143'000.-), travaux réalisés en 2024
- Achat véhicules et machines TP (- CHF 59'000.-)
- Conduite eau La Tzoumaz (- CHF 203'000.-)
- Place de stockage La Tzoumaz (- CHF 72'000.-), projet qui ne sera finalement pas réalisé comme initialement prévu
- Correction des torrents (- CHF 1'302'000.-), travaux planifiés en 2024. À la suite de l'effondrement du tunnel de la Becque, les travaux de sécurisation des torrents sont reportés en 2025.
- Participation projet R3 (- CHF 26'000.-)

Des investissements budgétisés n'ont pas pu être réalisés :

- Assainissement bâtiment Indépendante CHF 150'000.- (travaux reportés en 2024)
- Aménagement Pré de Cure CHF 50'000.- (travaux reportés en 2024)
- Etude STEP intercommunale CHF 50'000.-
- Collecteur à La Tzoumaz CHF 100'000.-

Les autres investissements importants sont les suivants :

- Conduites eau du village CHF 245'157.- (budgété CHF 140'000.- – rues des Artisans, des Claives et du Mont, rue de la Fare – le montant de la part du génie civil facturé en 2023)
- Collecteurs du village CHF 200'911.- (budgété CHF 160'000.- – Rues des Artisans, des Claives et du Mont)
- Plan de zone et RCC CHF 126'623.- (budgété CHF 100'000.-)
- Assainissement des routes agricoles CHF 108'204.- (subvention cantonale de CHF 100'545.-)
- Investissement CO CHF 90'400.- (subvention cantonale globale comptabilisée en 2023 de CHF 98'220.-)

5. Aperçu du bilan

Aperçu du bilan		Etat au 31.12.22	Etat au 31.12.23
1	ACTIF	56'148'439.90	51'739'556.65
	Patrimoine financier	25'101'117.90	21'161'834.65
100	Disponibilités et placements à court terme	7'016'660.77	991'930.94
101	Créances	8'911'249.95	14'147'788.76
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	5'286'374.33	2'158'496.18
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	1'425'583.10	1'363'583.47
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'461'249.75	2'500'035.30
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	31'047'322.00	30'577'722.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	28'987'818.00	28'586'018.00
142	Immobilisations incorporelles	338'500.00	270'700.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1'721'004.00	1'721'004.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	PASSIF	56'148'439.90	51'739'556.65
	Capitaux de tiers	42'656'667.67	37'779'407.52
200	Engagements courants	4'998'037.07	3'996'719.87
201	Engagements financier à court terme	-	-
204	Passif de régularisation	12'239'840.25	6'818'897.30
205	Provisions à court terme	352'623.95	352'623.95
206	Engagements financier à long terme	21'415'000.00	22'960'000.00
208	Provisions à long terme	1'000'000.00	1'000'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	2'651'166.40	2'651'166.40
	Capital propre	13'491'772.23	13'960'149.13
29	Engagements envers des financements spéc.	13'491'772.23	13'960'149.13

6. Indicateurs financiers sous MCH2

Le récapitulatif des indicateurs financiers présente les résultats suivants :

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
(dette nette en % des revenus fiscaux)	123.0%	112.3%	1117.6%
Valeurs indicatives			
< 100%	bon		
100% - 150%	suffisant		
> 150%	mauvais		
2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
(autofinancement en % des investissements nets)	88.3%	140.0%	103.1%
Valeurs indicatives			
> 100%	haute conjoncture		
80% - 100%	cas normal		
50% - 80%	récession		
3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
(charges d'intérêts nets en % des revenus courants)	0.2%	0.6%	0.4%
Valeurs indicatives			
0% - 4%	bon		
4% - 9%	suffisant		
> 9%	mauvais		
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
(dette brute en % des revenus courants)	125.9%	121.3%	123.5%
Valeurs indicatives			
< 50%	très bon		
50% - 100%	bon		
100% - 150%	moyen		
150% - 200%	mauvais		
> 200%	critique		
5. Proportions des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
(investissements bruts en % des dépenses totales)	34.0%	13.9%	24.5%
Valeurs indicatives			
< 10%	eff.d'inv. faible		
10% - 20%	eff.d'inv. moyen		
20% - 30%	eff.d'inv. élevé		
> 30%	eff.d'inv. très élevé		
6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
(service de la dette en % des revenus courants)	14.5%	13.2%	13.8%
Valeurs indicatives			
< 5%	charge faible		
5% - 15%	charge acceptable		
> 15%	charge forte		
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
(dette nette 1 par habitant)	5195	4701	4943
Valeurs indicatives			
< 0 CHF	patrimoine net		
0 - 1'000 CHF	endettement faible		
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen		
2'501 - 5'000 CHF	endettement important		
> 5'000 CHF	endettement très important		
8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
(autofinancement en % des revenus courants)	24.6%	14.8%	19.6%
Valeurs indicatives			
> 20%	bon		
10% - 20%	moyen		
< 10%	mauvais		

7. Conclusion

Les comptes 2023 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 3'282'591.92, un bénéfice de fonctionnement de CHF 378'459.97 et un excédent de financement de CHF 937'976.90.

À noter que la fortune nette au bilan s'élève à CHF 11'145'494.30.

La marge d'autofinancement reste importante et s'explique principalement, comme les dernières années, par l'augmentation des impôts. Au vu de la situation de ces recettes fiscales, nous pouvons espérer pouvoir garder une marge d'autofinancement supérieure à 3 millions de francs pour les prochains exercices.

Le volume des investissements nets s'élève à CHF 2'344'615.02. La dette par habitant s'élève à CHF 4'701.- au 31.12.2023. L'endettement net par habitant diminue ainsi de CHF 494.- par rapport à 2022.

Comme déjà indiqué, nous avons planifié pour la législature 2021-2024 une insuffisance de financement qui, compensée en partie par l'augmentation de la population et les nouvelles recettes fiscales attendues grâce au développement de la zone commerciale des Babioux, devrait nous permettre de ne pas augmenter de manière trop importante l'endettement net par habitant.

Les investissements à venir s'inscrivent dans une vision à moyen terme maîtrisée et permettront à la Commune de conserver une situation financière saine.



Rapport de la fiduciaire



Rue du Rhône 5A
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2023 à l'Assemblée primaire de la Commune de Riddes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Riddes, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Riddes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

FIDUCIAIRE | SUISSE EXPERT SUISSE

Page - 2 -



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Commune de Riddes est considéré comme important et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la commune de Riddes est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 2 mai 2024

NOFIVALS
ASR 501643

Gaëtan Brigante
Réviseur agréé
Réviseur responsable

Claude Tornay
Expert-réviseur agréé

FIDUCIAIRE | SUISSE EXPERT SUISSE